DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-60 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: FISCALITE LOCALE - VOTE DES 2 TAXES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 07 AVRIL 2022

AFFICHAGE EN DATE DU 0 7 AVR. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 28 AVR. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Javier DE LA CASA, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

François DEMANGEOT Donne procuration à Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM Donne procuration à Jean-François VERONIN-MASSET,

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE Donne procuration à Denis BOUILLEUX, Sabine CHABERT Donne procuration à Audrey GAIANI, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE, Chantal BARTHES Donne procuration à Hélène GIRAL, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Giovanni ZAMAI, Agnès SOULIER Donne procuration à Pierre BARBAUD, Bruno PERLES Donne procuration à Préscillia GRANIER, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés: Zohra KUFEL

Secrétaire: Madame Delphine SANTINI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes des 2 taxes directes locales,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, qui prévoit dans l'article 16 de la loi des finances 2020 la suppression de la TH pour les habitations principales, les parts communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales.

La sur compensation ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2022, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2021.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avis de la Commission des finances du 13 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur les TFPB.

Taxe	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière (1)	62.91 %	62.91 %
Taxe Foncier non bâti	81.26 %	81.26 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Cette base connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

PRECISE que ces sommes seront reprises au budget 2022 et sur l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des deux taxes locales (1259).

(1) Suppression du taux de la taxe d'habitation en 2021.

Taux 2021: taux foncier commune (32.22%) + taux foncier départemental (30.69 %) = 62.91 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2022

Patrick MAUGARD

Le Maire,

Ampliation faite le

Sertifiee exécuteire par réception

Par publication le :

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

ID: 011-211100763-20220414-DB202260-BF